



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LONDINIÈRES

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Communauté de Communes de Londinières.

Elle est disponible sur le site internet de la Com Com.

Le budget 2022 a été voté le 7 Avril 2022 par le conseil communautaire. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la communauté de communes 16 rue du Pont de pierre aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 22 Mars 2022

Il a été établi avec la volonté :

- de ne pas augmenter la pression fiscale et de maintenir les taux

Pour le budget principal

- Concernant les déchets
Pas de modification de la TOEM.
- Acquisition de poubelles jaunes
- Collecte nouveau marché avec Ikos
- Continuer le déploiement de la fibre optique
- Soutenir la vie associative
- Soutenir les projets d'entreprises
- Aider à l'amélioration de l'habitat
Envisage une participation ponctuelle pour les familles en grande précarité
- Le soutien des activités musicales à l'école, la piscine, les centres aérés

Pour la zone d'activité

- Permettre l'installation d'entreprises artisanales
- Soutenir la création et la reprise de commerce
- Possibilité d'investir dans la reprise de bâtiment

Pour la maison de santé

- Remboursement de la ligne de trésorerie – 75 000 €

I. La section de fonctionnement Budget Principal

a) Généralités

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

1 - La part du transport scolaire restant à la charge des familles ne transite plus par le budget depuis que les familles s'inscrivent en direct sur le site Région Normandie

2 - Les recettes proviennent :

- De la TEOM,
- Des Impôts locaux,
- Des dotations versées par l'État, elles sont devenues inférieures au FNGIR,
- De diverses subventions,
- De la taxe GEMAPI.

Le report à nouveau passe de 1 236 293 en 2020 à 1 357 419 en 2021.

b) Les principales dépenses et recettes de la section Fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	1 360 422	Excédent brut reporté	1 357 419
Dépenses de personnel	104 600	Recettes des services	
Autres dépenses de gestion courante	587 700	Impôts et taxes	800 205
Dépenses financières	0	Dotations et participations	124 125
Dépenses exceptionnelles	151 889	Autres recettes de gestion courante	35 500
Autres dépenses	3 000	Atténuation charges	0
Dépenses imprévues	100 000	Recettes financières	0
		Autres recettes	7 000
Total dépenses réelles	2 307 611	Total recettes réelles	2 324 249
Charges (écritures d'ordre entre sections)	34 306	Produits (écritures d'ordre entre sections)	17 668
Virement à la section d'investissement			
Total général	2 341 917	Total général	2 341 917

Commentaires du tableau

Les dépenses de Fonctionnement sont constituées par :

- l'entretien et la consommation des bâtiments,
- la prestation des OM,
- les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées,
- participations PETR - Seine Maritime Numérique - Seine Maritime Attractivité - Mission du Talou - CLIC
- les aides à la création et projets d'entreprises suite à la signature de conventions
- les aides à l'amélioration du logement
- la participation réduite à 45 euros pour les familles de collégiens et lycéens empruntant les transports scolaires

Les salaires ont augmenté dû à un contrat 1 an en CDD et un contrat PEC.

b) Une vue d'ensemble de la section d'Investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Virement de la section de fonctionnement	
Remboursement d'emprunts		FCTVA	
Travaux de bâtiments	100 000	Réserves	308 519
Autres travaux	100 000	Cessions d'immobilisations	
Autres dépenses	125 157	Taxe aménagement	
		Subventions	
		Autre immo financière	
Total dépenses réelles	325 157	Total recettes réelles	308 519
Charges (écritures d'ordre entre sections)	17 668	Produits (écritures d'ordre entre section)	34 306
Total général	342 825	Total général	342 825

c) Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants :

Au niveau des dépenses :

- Acquisitions des poubelles jaunes pour 89 000 € HT

Au niveau des recettes :

- La maison de santé ne peut rembourser l'avance remboursable car les médecins sont exonérés de loyer pendant 22 mois.

- Nous avons le départ de la dentiste et une ligne de trésorerie à rembourser.

d) Les subventions d'Investissements prévues :

Aucune

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de Fonctionnement :

Recettes et dépenses de Fonctionnement	:	342 825
Réparties comme suit :		
- Dépenses : Travaux et autres dépenses	:	325 157
Écritures d'ordre entre sections	:	17 668
TOTAL	:	342 825
- Recettes : Excédent	:	308 519
Écriture d'ordre entre section	:	34 306
TOTAL	:	342 825

b) Principaux ratios

	Informations financières – ratio pour 5375 habitants	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	429,32 €
2	Produits des impositions directes / population	148,88 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	179,88 €
4	Dépenses d'équipement / population	88,72 €
5	Encours de dette / population	0 €
6	DGF / population	23,09 €
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	10,82 %
8	Dépenses de fonct. et remb. de dette en capital / recettes réelles de fonct.	100 %
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	32,80 %
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	0 %

c) État de la dette

La communauté de Communes n'a **aucune dette externe**

Le budget principal a réalisé une **avance remboursable de 600 000 euros** afin de financer la construction de la maison pluridisciplinaire de santé. Le remboursement se fera progressivement dès que la maison aura trouvé son rythme de croisière.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

BUDGET ANNEXE ADE Zone d'activité

a) Les principales dépenses et recettes de la section Fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	168 425	Excédent brut reporté	180 627
Dépenses de personnel		Recettes des services	
Autres dépenses de gestion courante		Loyers	48 000
Dépenses financières		Dotations et participations	
Dépenses exceptionnelles	30 000	Autres recettes de gestion courante	
Autres dépenses impôts	2 000	Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues		Recettes financières	
		Autres recettes	
Total dépenses réelles	200 425	Total recettes réelles	228 627
Charges (écritures d'ordre entre sections)	35 893	Produits (écritures d'ordre entre sections)	7 691
Virement à la section d'investissement			
Total général	236 318	Total général	236 318

Les recettes proviennent du loyer de la VIMO

Les dépenses de fonctionnement 2022 représentent 2 341 917 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de Fonctionnement

Il existe trois principaux types de recettes :

- Les impôts locaux (taxe sur l'éolien)
- Les dotations versées par l'État
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2022 sont maintenus

- *Concernant les ménages*
 - Taxe foncière sur le bâti 0,602 %
 - Taxe foncière sur le non bâti 1,24 %
 - TEOM 11 %
- *Concernant les entreprises*
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) 0,689 %
 - éolien IFER il était de 275 657 en 2021 on prévoit 279 794 pour 2022

d) Les dotations de l'État.

Les dotations attendues de l'État s'élèveront à 50 000 €.

Année	Dotation de fonctionnement	Contribution au FNGIR
2021	50 580	38 889
2022	50 000	38 889

II. La section d'Investissement Budget Principal

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ComCom à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ComCom regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'Investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Virement de la section de fonctionnement	
Remboursement d'emprunts		FCTVA	
Travaux de bâtiments		Mise en réserves	240 295
Travaux de voirie		Cessions d'immobilisations	
Autres travaux		Subventions	
Autres dépenses		Emprunt	
Total dépenses réelles	268 497	Total recettes réelles	240 295
Charges (écritures d'ordre entre sections)	7 691	Produits (écritures d'ordre entre sections)	35 893
Total général	276 188	Total général	276 188

BUDGET MAISON de SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

a) Les principales dépenses et recettes de la section Fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	33 313	Excédent brut reporté	34 261
Dépenses de personnel	1 000	Recettes des services	
Autres dépenses de gestion courante		Loyers	21 000
Dépenses financières		Dotations et participations	
Dépenses exceptionnelles	3 000	Autre : gestion courante, charges locatives	8 900
Impôt foncier		Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues	2 000	Recettes financières	
		Autres recettes	
Total dépenses réelles	40 013	Total recettes réelles	64 161
Charges (écritures d'ordre entre sections)	42 358	Produits (écritures d'ordre entre sections)	18 210
Virement à la section d'investissement			
Total général	82 371	Total général	82 371

Les recettes proviennent :

- des loyers versés par les praticiens

Une partie liée aux locaux vides reste à la charge de la collectivité.

Rappel : Les deux nouveaux médecins sont exonérés de loyer pendant 22 mois.

- de l'amortissement des subventions

Les charges proviennent :

- de l'entretien
- de l'impôts fonciers
- de l'amortissement de la maison de santé

b) Une vue d'ensemble de la section d'Investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Virement de la section de fonctionnement	
Remboursement avance remboursable		FCTVA	1 600
Travaux de bâtiments	20 000	Mise en réserves	30 156
Travaux de voirie		Cessions d'immobilisations	
Autres travaux		Taxe aménagement	
Autres dépenses		Subventions	15 000
Emprunt et dette	50 904	Emprunt	
Total dépenses réelles	70 904	Total recettes réelles	46 756
Charges (écritures d'ordre entre sections)	18 210	Produits (écritures d'ordre entre sections)	42 358
Total général	89 114	Total général	89 114

Fait à LONDINIÈRES le 08 avril 2022

La Présidente

Armelle BILOQUET

